

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 7 août 2021**

Etaient présents : Mmes et MM. F.DREVET, F.BENEDIC, J.P.JEROME, M.AUBRY, A.PARISOT, J.F.MAURICE, R.DIECKMANN, E.MAURICE, T.THOMAS, C.HENNEQUIN, T.JEANCOLAS, P.MASSON, C.ADELBRECHT

Absents excusés : Mmes et MM. A.THOUVENIN Anny (pouvoir à A.PARISOT), C.GIGNEY (pouvoir à P.MASSON), S.HUMBERT (pouvoir à C.ADELBRECHT)

Absents : Mmes et MM. T.CARDOSO, N.BIETTE, G.JOLY, E.VOGEL, D.CLAUDIC, J.C.HOFFMANN, V.DEFER

Secrétaire de la séance : M.P.MASSON

77B) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Vu le tableau des effectifs des agents communaux en date du 1er décembre 2020 et la délibération du 28 janvier 2021 modifiant 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (24 h) en poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ; Considérant les besoins du service ; Considérant les postes actuellement pourvus ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; CREE 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 16 août 2021 ; **ADOpte** le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou emploi	Postes ouverts au 01/12/2020	Postes pourvus au 01/12/2020	Postes ouverts à compter du 16/08/2021	Postes pourvus à compter du 16/08/2021	Postes libres à compter du 16/08/2021
Attaché territorial	1 TC 1 TNC	1 TC	1 TC 1 TNC	1 TC	1 TNC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 TC	1 TC	1 TC		1 TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3 TC	2 TC	3 TC	1 TC	2 TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 TNC		1 TNC		1 TNC
Adjoint administratif territorial	1 TNC 1 TNC	1 TNC	2 TC 1 TNC	2 TC	1 TNC
Agent de maîtrise	1 TC		1 TC		1 TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3 TC	2 TC	3 TC	1 TC	2 TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6 TC 1 TNC	6 TC 1 TNC	6 TC 1 TNC	4 TC 1 TNC	2 TC
Adjoint technique territorial	4 TC 3 TNC	3 TC 1 TNC	4 TC 3 TNC	3 TC 1 TNC	1 TC 2 TNC
Garde champêtre	1 TC		1 TC		1 TC
Médecins	2 TC		2 TC		2 TC
Total	22 TC 8 TNC	15 TC 3 TNC	24 TC 7 TNC	12 TC 2 TNC	12 TC 5 TNC

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Tableau des effectifs : suite à la validation du tableau des effectifs par le Conseil Municipal, Madame Ruth DIECKMANN propose de mettre sur le site de la commune, sans rentrer dans le détail administratif (grades...), la composition de notre personnel communal. Monsieur Thierry JEANCOLAS fait remarquer qu'il ne faut pas oublier alors le personnel employé selon Compétences et Territoires. Proposition acceptée.

- Bois Harsault : parcelle de bois scolytés : Monsieur Michel AUBRY, Maire délégué de Harsault propose que les sapins scolytés, et devenus dangereux, sur la parcelle A 273, située au pont Carmin soient abattus. Il rappelle que cette parcelle est traversée par une ligne électrique. La proposition de Monsieur AUBRY est validée. Celui-ci se charge de prendre contact avec des entrepreneurs forestiers pour mener à bien cette démarche nécessitant une technicité professionnelle notamment du fait de la ligne électrique.

- Personnel administratif : à l'occasion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire apporte son soutien entier et total à l'ensemble de l'équipe administrative.

Suite au départ de Madame Nathalie CHAON, durant 2.5 mois Mesdames Muriel PARMENTELOT, Mélanie LAZAKIS et Julie CONÉ ont assuré, malgré une équipe très restreinte, l'ensemble des tâches nécessaires. Il les en remercie vivement. Il demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux d'avoir conscience du travail accompli et de respecter les congés à venir de ces dames.

Par ailleurs, il rappelle que dans la presse écrite vosgienne, et sur les réseaux sociaux, la publication des conclusions des études menées dans le cadre de la démarche Revitalisation Bourg-centre a été vivement et négativement critiquée. Par ailleurs, il a été prétendu que toutes les réunions de travail proposées ne servaient à rien.

Monsieur le Maire rappelle que ces réunions ont été préparées, menées et synthétisées (comptes-rendus) par Madame Julie CONÉ, totalement investie dans cette tâche. Celle-ci est « touchée » par ces attaques, considérant que c'est son travail qui est remis en cause. Monsieur le Maire tient à apporter son entier soutien à Madame CONÉ et rappelle combien celle-ci est totalement investie dans sa mission.

LA VÔGE-LES-BAINS, le 19 août 2021
Le Maire,

Frédéric DREVET